

**Mission d'AMO Concertation dans le cadre des études préalables nécessaires au Dossier de Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Bruz
PROCEDURE ADAPTEE**

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

TERRITOIRES PUBLICS, Mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de Bruz
1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50 726 - 35207 RENNES CEDEX 2
Tél : 02.99.35.15.15

2. Procédure de passation

Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3. Objet du marché et lieu d'exécution

Mission AMO Concertation dans le cadre des études préalables nécessaires au Dossier de Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Bruz (35).

4. Durée du marché

La durée du marché est de 18 mois à compter de la notification du marché
Date prévisionnelle de démarrage : avril 2024

5. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible en accès libre et complet uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme Achat Public à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>.

6. Lieu et conditions de remise des plis

Les plis contenant les candidatures et les offres seront obligatoirement remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>.

7. Justificatifs à produire

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

8. Critères pondérés de jugement des offres

Prix des prestations : 40%
Valeur technique : 60%

9. Renseignements administratifs et techniques

Les échanges s'effectueront uniquement sur la plateforme de dématérialisation Achat Public.

10. Procédure de recours

Instance chargée des recours : Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte – 35044 RENNES.

11. Date limite de remise des plis

Le 23 avril 2024 à 17H00.

12. Date d'envoi à la publication

Le 29 mars 2024